

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025 DELIBERATION N°2025-53

Le 9 décembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (19) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, M. CARDIN, Mme MARCHAND, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme TRONC, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, Mme CHAPUS, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (2) : Mme MALLET à Mme MARCHAND, M. DE GOURCY à M. GAILLARD.

ABSENTS (6) : Mme SANTANACH, Mme ETEVE, Mme BATTE, M. MALLET, M. JOUBERT, Mme FERRAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : CREATION D'UN POSTE ET RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE COOPERATION A VOCATION PLURI-COMMUNAL

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération 2022-39 du 31 mai 2022, autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu la fiche de poste proposée ci-jointe,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire,

Considérant qu'elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et un groupement de communes.

Considérant que la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les collectivités partenaires pour définir les enjeux du territoire, les actions à mener et les moyens à déployer dans le cadre d'un plan d'actions.

Considérant qu'en mobilisant l'ensemble des ressources, elle renforce la coopération et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

Elle permet de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

Considérant que sa mise en œuvre a fait apparaître un besoin partagé par les communes et la CAF, de création d'un poste mutualisé entre les communes afin d'assurer l'interface entre les porteurs de projets et les instances organisées (cotech, copil),

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 030-213000474-20251211-2553DEL-CC

Considérant que ce collaborateur pourrait ainsi à fédérer les acteurs, rendre compte et coordonner les actions,

Considérant que ce poste a été coté à 50% (0.5 ETP) et qu'une partie sera financée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

Considérant que le comité de pilotage du 25 novembre 2025 a arrêté le principe d'une répartition au prorata du nombre de communes, soit au 1/8^{ème}, à l'unanimité des présents,

Considérant que le reste à charge (déduction faite de la participation CAF) fera l'objet d'un titre de recettes selon les modalités financières inscrites dans la convention de financement et de mutualisation pour le poste de chargé de coopération pour la mise en œuvre de la CTG « Costières et Camargue »,

Considérant que ce même comité de pilotage du 25 novembre 2025 a arbitré que le siège de ce poste serait fixé auprès du CCAS de Rodilhan,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Aurélien CARDIN, Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser le recrutement du chargé de coopération pluri-communal pour la convention territoriale globale Costières et Camargue sur la base de la fiche de poste ci-annexée,
- De valider la clé de répartition,
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires aux budgets primitifs concernés.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de

La réception en Préfecture le :

Affiché/publié le :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 030-213000474-20251211-2553DEL-CC

ANNEXE DELIB 2025-53
9112125



Territoire métropolitain de développement **Maurice** **ARD**

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE :
CHARGÉ DE COOPERATION TERRITORIALE GLOBALE COSTIERES CAMARGUE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectifs d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire pour accompagner et développer des services aux familles du territoire.

La fonction de chargé de coopération CTG est essentielle à la conduite du projet de territoire et sa mise en œuvre.

Ce référentiel situe la place et le rôle de la fonction de chargé de coopération CTG au regard des attendus de la Caf dans le cadre du financement accordé.

Elaboré à partir du référentiel national, il permet d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge des missions de coopération.

Définies avec la ou les collectivités locales, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques fixés dans le cadre des projets de territoire, via les CTG.

Ces fonctions de coopération soutiennent le déploiement et la structuration d'une offre de service globale et de qualité sur les territoires.

Ce référentiel reflète une exigence accrue : élargissement des thématiques d'intervention (Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Animation de la Vie Sociale, Parentalité, Accès aux droits, ...) et pilotage de projets identifiés dans le cadre des plans d'actions des CTG.

En lien avec les collectivités signataires des CTG, la Caf met en place des outils et un accompagnement pour atteindre les attendus du référentiel durant la durée de la CTG.

Dans le cadre de la CTG, le chargé de coopération contribue à la définition du projet de territoire et met en œuvre les orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'interventions possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire.

Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décisions en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans la transversalité, le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux.

Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.

Affectation/service : C.C.A.S. de Rodilhan
Catégorie : B # A
Cadre d'emplois : Rédacteur/Animateur ou Attaché

Grade : Rédacteur Territorial, Rédacteur Principal, Animateur Territorial, Attaché Territorial, Attaché Principal
Situation : Contrat de Projet ou *praticum*
Temps de travail : 17h30
Supérieur hiérarchique (NH-1) : Comité Technique et Comité de Pilotage Costières Camargue représentés respectivement, hiérarchiquement et fonctionnellement par le DGS de Rodilhan et le Maire de Rodilhan
Lieu de travail : Point Accueil – Avenue Mistral – 30230 RODILHAN et sur les 7 autres communes : Saint-Gilles, Générac, Caissargues, Bouillargues, Manduel, Redessan.

Identité de l'agent :
Nom – prénom :
Date de naissance :
Année d'entrée dans la FPT :
Date de nomination dans le grade :
Date d'affectation sur le poste : 01/2026
Niveau d'études de l'agent occupant le poste : Bac+3 à Bac+5

HORAIRES DE TRAVAIL :

LUNDI : 08h30-12h00	MARDI : 8h30-12h00	MERCREDI : 08h30-12h00
JEUDI : 8h30-12h00	VENDREDI : 8h30-12h00	SAMEDI :
DIMANCHE :		

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés en fonction *des besoins communica* dont l'agent à la charge.

CYCLES DE TRAVAIL : hebdomadaire temps scolaires et vacances scolaires

Du Lundi au Vendredi, quelle que soit la période de l'année.

DESCRIPTIF DU POSTE :

MISSIONS GENERALES ET TÂCHES DU POSTE :

- ✓ Assistance et conseil auprès du COPIL, des élus
- ✓ Préparer, co-animer avec la Caf les instances de la CTG, accompagner les décisions du COPIL
- ✓ Impulser la programmation des actions de la CTG et en assurer le suivi
- ✓ Etre l'interlocuteur de la Caf autour de la CTG
- ✓ Faire vivre le partenariat autour de la CTG en coordonnant au quotidien le travail en commun avec les chargés de coopération territoriaux thématiques présents sur le territoire Costières Camargue
- ✓ Préparer et conduire un diagnostic partagé, le mettre à jour
- ✓ Assurer une communication autour des projets issus de la CTG
- ✓ Faciliter les échanges des différentes instances de travail
- ✓ Mobiliser des expertises spécifiques pour des projets ou groupes de travail
- ✓ Mettre en œuvre l'évaluation de la CTG
- ✓ Accompagner une éventuelle évolution des compétences du territoire
- ✓ Animer la relation avec la population

- 1- Impulser et mettre en œuvre les politiques « Petite Enfance, Enfance-jeunesse et Education, Parentalité, Logement et Accès aux droits »
- Le Chargé de coopération assure un conseil auprès des élus et des comités de pilotage :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 030-213000474-20251211-2553DEL-CC



- li organise, en lien avec le Chargé de développement de la Caf, les Comités de pilotage (une fois par an minimum) et les différents comités techniques et groupes de travail.
 - li utilise les ressources existantes et adapte les dispositifs de concertation en s'appuyant sur es partenaires, les réseaux et les associations locales.
 - li conçoit et développe des supports d'information, il pérennise et valorise la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement :
 - li adapte la communication au public visé.
 - li travaille en transversalité en interne et en externe.
 - li régule les relations entre institutions, acteurs et population :
 - li est identifié comme l'interlocuteur et le référent auprès des institutions, des partenaires et de la population.
 - li adopte une démarche de veille (population, partenaires, institutions...)
 - li veille à associer et impliquer les élus tout au long du contrat.
- Organisation de son activité
 - o Organise son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières
 - o Prend en compte des consignes écrites ou orales
 - o Identifie et respecte le lien hiérarchique et le lien fonctionnel
 - o Repère son niveau d'intervention et agit avec autonomie
- RELATIONS ORGANISATIONNELLES ET FONCTIONNELLES :**
- CARACTERISTIQUES PARTICULIÈRES:**
- Temps de travail sur 17heures30 hebdomadaires.
 - Emploi du temps dédié à Costières Camargue TOUTS LES MATINS.
 - Travail en équipe avec les autres chargés de coopération territoriale thématiques, les associations et institutions travaillant sur le territoire,
 - Travail en intérieur et en extérieur,
 - Pénibilité physique liée à la station debout prolongée et à l'exposition au bruit,
 - Manipulation manuelle de charges,
 - Port d'équipements appropriés,
 - Représente le territoire Costière Camargue au titre de la Convention *Coastier & Globale* et de l'ensemble de ses actions.
 - Discretion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
 - Sans du service public
- MATERIELS ET MOYENS:**
- Ordinateur
 - voiture de service
 - bureau indépendant
 - Salle de réunion mis à disposition
 - Téléphone portable
- COMPETENCES REQUISES:**
- Connaissance du territoire et de ses spécificités.
 - Faire preuve de polyvalence, organisation, disponibilité et réactivité, rigueur, méticulosité
 - Maîtrise de l'environnement des collectivités territoriales,
 - Appréhension du contexte géographique, socio-économique et culturel local
 - Analyse des besoins et caractéristiques des publics accueillis
 - Compétences d'animation de groupe et d'accueil
 - Alsance Rédactionnelle
 - Production de projets, de bilans
 - Construction d'un budget
 - Recherche de financement
 - Conduite de réunion
 - Travail en équipe

-li organise, en lien avec le Chargé de développement de la Caf, les Comités de pilotage (une fois par an minimum) et les différents comités techniques et groupes de travail.

-li utilise les ressources existantes et adapte les dispositifs de concertation en s'appuyant sur es partenaires, les réseaux et les associations locales.

-li conçoit et développe des supports d'information, il pérennise et valorise la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement :

-li adapte la communication au public visé.

-li travaille en transversalité en interne et en externe.

-li régule les relations entre institutions, acteurs et population :

-li est identifié comme l'interlocuteur et le référent auprès des institutions, des partenaires et de la population.

-li adopte une démarche de veille (population, partenaires, institutions...)

-li veille à associer et impliquer les élus tout au long du contrat.

- Organisation de son activité
- o Organise son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières
- o Prend en compte des consignes écrites ou orales
- o Identifie et respecte le lien hiérarchique et le lien fonctionnel
- o Repère son niveau d'intervention et agit avec autonomie

RELATIONS ORGANISATIONNELLES ET FONCTIONNELLES :

CARACTERISTIQUES PARTICULIÈRES:

- Temps de travail sur 17heures30 hebdomadaires.
- Emploi du temps dédié à Costières Camargue TOUTS LES MATINS.
- Travail en équipe avec les autres chargés de coopération territoriale thématiques, les associations et institutions travaillant sur le territoire,
- Travail en intérieur et en extérieur,
- Pénibilité physique liée à la station debout prolongée et à l'exposition au bruit,
- Manipulation manuelle de charges,
- Port d'équipements appropriés,
- Représente le territoire Costière Camargue au titre de la Convention *Coastier & Globale* et de l'ensemble de ses actions.
- Discretion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Sans du service public

- MATERIELS ET MOYENS:**
- Ordinateur
 - voiture de service
 - bureau indépendant
 - Salle de réunion mis à disposition
 - Téléphone portable
- COMPETENCES REQUISES:**
- Connaissance du territoire et de ses spécificités.
 - Faire preuve de polyvalence, organisation, disponibilité et réactivité, rigueur, méticulosité
 - Maîtrise de l'environnement des collectivités territoriales,
 - Appréhension du contexte géographique, socio-économique et culturel local
 - Analyse des besoins et caractéristiques des publics accueillis
 - Compétences d'animation de groupe et d'accueil
 - Alsance Rédactionnelle
 - Production de projets, de bilans
 - Construction d'un budget
 - Recherche de financement
 - Conduite de réunion
 - Travail en équipe

- li traduit les orientations politiques en Plan d'Actions :
 - li accompagne la formalisation des orientations politiques pour structurer le Plan d'Actions.
 - li repère les marges de manœuvre et saisit les opportunités :
 - li a une bonne connaissance du territoire, du partenariat local et des politiques publiques pour mobiliser les différentes ressources.
 - li travaille en réseau sur le territoire et, le cas échéant, avec les autres Chargés de coopération du territoire ou du département.
 - li élabore l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire :
 - li assure le suivi du Plan d'Actions et du projet de territoire.
 - li accompagne et outille l'évaluation de la démarche.
 - li accompagne la mise en œuvre du projet de territoire :
 - li anime le réseau et maintient la dynamique de travail.
 - li fait converger les différents diagnostics territoriaux (Contrat de Ville, ABS, CTEAC, CTU, projets sociaux des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, PEDT, SDSF, SPPE, ...)
 - li est en mesure de créer, d'animer un réseau et de développer le maillage territorial.
 - li apporte son expertise et son accompagnement à la gestion de projet.
 - li met en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs.
 - li met en place des outils de suivi et des instances de coordination du Plan d'Actions.
 - li suit et partage l'avancée du Plan d'Actions.
 - li pilote des temps d'évaluation partagée.
- Z-Mettre en adéquation les offres d'accueil aux besoins des familles**
- li Le Chargé de coopération participe au diagnostic du territoire :
 - li identifie les partenaires.
 - li anime la démarche.
 - li propose et co-construit des outils.
 - li accompagne l'émergence des enjeux du territoire.
 - li analyse les demandes, les attentes et besoins des familles et évalue les actions mises en œuvre :
 - li accompagne la mise en place d'outils qualitatifs et quantitatifs d'évaluation.
 - li contribue à traduire les besoins des familles dans une perspective d'adéquation avec les offres.
 - li contribue à l'animation et au suivi des commissions d'admission :
 - li favorise la coopération des acteurs pour permettre l'accessibilité des services à tous.
- 3-Animer la mise en réseau des acteurs**
- li Le Chargé de coopération identifie et mobilise les partenaires stratégiques :
 - li s'appuie sur les acteurs et les dispositifs existants.
 - li Impulse et anime une dynamique partenariale.
 - li est en lien permanent avec les acteurs et le chargé de développement territorial de la Caf :
 - li assure des échanges réguliers avec le chargé de développement territorial de la Caf et les partenaires du territoire (institutions, associations...).
 - li participe aux différents réseaux et notamment au réseau départemental des Chargés de coopération animé par la Caf.
 - li développe des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs des secteurs de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale...
 - li coordonne les actions de manière transversale sur les champs de compétence de la CTG.
 - li promeut la démarche de la CTG auprès des différents services de la ou les collectivités.
 - li travaille en transversalité avec les acteurs associés à la démarche.
- 4-Organiser et animer la relation avec la population**

- Connaître les techniques d'écoute active, de communication et d'animation
- Techniques de régulation et de résolution de conflits
- Capacité d'argumentation et de synthèse
- Capacité de coordination, d'organisation et de gestion
- Maîtrise de l'outil informatique

RELATIONS FONCTIONNELLES :

- Coopération avec les services des collectivités relevant du territoire Costières Camargue,
- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs,
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil départemental),
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public,
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

QUALITES PROFESSIONNELLES :

- Autonomie
- Force de proposition
- Sens de la communication
- Capacité d'écoute
- Motivation et implication dans le cadre du travail social
- Savoir s'adapter aux différents publics et interlocuteurs

AUTORITE TERRITORIALE :

Le :

Pour le Comité de Pilotage Costières Camargue,
Le Maire de Rodilhan *Patrice Planes*
Patrice PLANES

AGENT TERRITORIAL :

Le

NOM :
PRENOM :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 030-213000474-20251211-2553DEL-CC